



16 octobre 2019

CIRCULAIRE CTOI 2019–43

Madame/Monsieur,

RÉVISION DU RAPPORT DE LA 23^E SESSION DE LA CTOI, Y COMPRIS LES DERNIERES VERSIONS DES MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION

Une révision du rapport de la 23^e Session de la Commission des Thons de l'Océan Indien, tenue à Hyderabad, en Inde, du 17 au 21 juin 2019, a été publiée sur le site web de la CTOI [[cliquer ici](#)].

Seul l'Appendice 6 (Mesures de conservation et de gestion adoptées en 2019) du Rapport original de la S23 a été modifié dans cette révision.

Comme indiqué dans la Circulaire CTOI 2019-36, les modifications apportées aux Mesures de conservation et de gestion correspondent à des corrections éditoriales mineures et à des changements de structure à la Résolution 19/01 et 19/04 qui ont entraîné une modification du nombre de paragraphes par rapport aux versions précédentes. En outre, une erreur identifiée dans la Résolution 19/07 a été corrigée. Cela concerne le paragraphe 2, dans lequel la 3^{ème} phrase a été tronquée conformément aux accords convenus lors de la réunion de la Commission.

Les Mesures de conservation et de gestion incluses dans le document IOTC-2019-S23-R_Rev1 doivent être considérées comme les versions définitives.

Cordialement,

Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif

Pièces jointes:

- Néant

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du sud, Sri Lanka, Soudan, République Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni (TOM), Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes** : Liberia, Sénégal. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie** : Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.